Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260702-2026_59-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire du 2 juillet 2026

Date de convocation
29/06/2026

Date d'affichage
29/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. DE QUELEN, P. LEBOURG, C. CIVI, P. MANSAN, C. DALLONGEVILLE, C. BECHET, P-A. MARTINEZ, C. BONARD, M. LOUEDEC, F. LEYOUR
Absents excusés : L. CROSNIER
Absents non excusés :

Secrétaire de séance : P-A. MARTINEZ

N° 2026-59

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la renégociation et la signature du bail du commerce communal en la forme authentique

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaires et comptable M57,

Vu la délibération relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu la délibération 2025-52 du Conseil municipal du 25 novembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications telles que figurant dans le tableau pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget général,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision budgétaire afin de valoriser le prêt de 20 000 € et les dépenses de travaux d'investissement s'y reportant.

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
16	1641	Emprunts en euros		20 000 €
21	2183	Matériel informatique	1 063.01 €	
21	2135	Installations générales, agencements et	11 226.65 €	

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260702-2026_59-DE

		aménagements des constructions		
21	231	Immobilisations corporelles en cours	5 565.34 €	
		Total	20 000 €	20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2025.

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Christophe DE QUELEN

MAIRIE de LOCARN (Côtes-d'Armor)